Le Cateau et vous

Ville de Trésors Le Cateau

Conseil Municipal

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU 15 DÉCEMBRE 2023

- Tarif restauration scolaire	**- Loi d'accélération de la production d'énergie**
- Participation à l'animation commerciale	**- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI**
- Soutien aux populations inondées	**- Boucle cyclo touristique «Vélo Bocagère»**

PRÉSENTS : *André BIHANGOU, Françoise CAMPIN, Sylvie CLERC, Matthieu DAVOINE, Angélique DEMARBAIX, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Agnès GABET, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Marie-Christine LEUZIERRE , Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Pascal PANTEGNIES, Stéphanie PLATEAUX, Didier PORCHERET, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMEON, Chloé THEBERT, Dimitri VITASSE.*

REPRÉSENTÉS PAR PROCURATION : *Fabien CARPENTIER, Dominique COLEMAN, Philippe ESTEVEZ, Jean-Marc LEGRAND, Nathalie PINHEIRO, Angélique PLAQUIN.*

TARIF RESTAURATION SCOLAIRE

Le collège Jean ROSTAND a transmis à la ville du Cateau-Cambrésis une modification prévoyant une augmentation du prix des repas pour l'année 2024.Le tarif du repas des élèves **passe à 3.23 €** en 2024 (pour mémoire, 2.95 € en 2023). Il est proposé une augmentation du tarif du repas quotidien de **30 centimes**.

Il convient de rappeler qu'en moyenne, 180 enfants scolarisés dans nos écoles vont à la cantine. Pour assurer ce service de restauration scolaire, la ville du Cateau-Cambrésis met à disposition du collège **deux personnes à temps plein**, chargées d'encadrer les élèves de maternelle et de primaire.

De plus, la commune prend en charge le **coût de l'encadrement des enfants** pendant le temps de cantine, ainsi que la mise à disposition du **bus de la ville mais aussi d'un transporteur privé** complémentaire. Ceci représente un coût de **8 € par jour et par enfant**.

De son côté, le Département qui gère la confection des repas, a recours à **40 % de produits locaux et extra frais**.

Vote : ***Unanimité***

Tarif à la semaine (4 jours)	actuel	proposition
élève du Cateau	12,40 €	13,60 €
élève extérieur	19,00 €	20,20 €
Tarif journalier		
élève du Cateau	3,50 €	3,80 €
élève extérieur	5,20 €	5,50 €
Tarif à la semaine spécial 3 enfants		
élève du Cateau	6,60 €	7,80 €
élève extérieur	9,90 €	11,10 €
Tarif report		
élève du Cateau	3,10 €	3,40 €
élève extérieur	4,75 €	5,05 €
spécial 3 enfants du Cateau	1,65 €	1,95 €
spécial 3 enfants extérieurs	2,50 €	2,80 €

D'autres tarifs ont évolué (location de salles, concession au cimetière,...). Pour les connaître, rapprochez-vous des services de la Mairie ou sur le site lecateau.fr.

PARTICIPATION À L'ANIMATION COMMERCIALE

Comme chaque année, l'union commerciale Le Cateau Expansion renouvelle sa quinzaine commerciale à l'occasion des fêtes de fin d'année. Pour apporter du baume au cœur à leurs clients, les commerçants unis proposent des cadeaux et des bons d'achat à gagner.

Chaque année, la ville du Cateau-Cambrésis verse une subvention annuelle à ses associations, dont une **subvention de 4 940 €** au Cateau Expansion (hors évènements de fin d'année).

De plus, depuis plusieurs années, la ville groupée à la communauté d'agglomération CA2C soutiennent le développement économique catésien, avec des **aides financières pour travaux** ou reprise de **bail commercial**.

Ajoutons cette année la mise en place d'un **chèque cadeau pour nos seniors**. A partir de 63 ans, nos seniors recevaient un colis gourmand pour les fêtes, cette année remplacé par un chèque à valoir uniquement dans un commerce catésien. Cela représente au total **50 000 € injectés dans l'économie catésienne.**

En conséquence, et pour marquer son soutien à nos commerçants de proximité, la ville du Cateau Cambrésis versera sa subvention exceptionnelle pour les fêtes de fin d'année.

Cette année 2 500 € sont alloués à l'animation commerciale. Ils seront transformés en **bons d'achat de 50 € et de 100 €.**

En outre, la ville a fait gagner **5 bons d'achat de 100 € à valoir chez nos commerçants catésiens**, par tirage au sort lors de notre soirée de Noël du Dimanche 17 Décembre 2023.

Vote : ***Unanimité***

SOUTIEN AUX POPULATIONS INONDÉES

Alors que plus de **130 communes du Pas-de-Calais** ont été touchées par les inondations qui ont sévi dans ce département, l'Association de la Protection Civile du Pas-de-Calais lance une opération de solidarité.

Soutenue par l'Association des Maires du Pas-de-Calais et des Présidents d'Intercommunalités du Pas-de-Calais, cette chaîne de solidarité gagne du terrain dans le Nord.

Cette solidarité se concrétise par deux objectifs :

► créer un réseau d'entraide entre des bénévoles et des sinistrés,

► collecter des dons pour financer le matériel nécessaire au déblayage et au nettoyage des maisons.

Le Conseil Municipal propose de verser une subvention exceptionnelle de **1 000 € à l'Association de la Protection Civile du Pas-de-Calais** pour leur venir en aide.

Vote : ***Unanimité***

LOI D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

Afin de répondre aux enjeux de décarbonation de notre énergie mais également dans une logique de sécurité d'approvisionnement et de souveraineté, le Gouvernement a fait du **développement des énergies renouvelables une priorité.** Ainsi, le 10 mars 2023, une loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (dite loi APER) est sortie, portant des dispositions ambitieuses, notamment en matière de planification territoriale.

Les communes, positionnées au cœur du dispositif, sont alors invitées à mener une réflexion stratégique sur le développement des énergies renouvelables en lien avec leur projet de territoire et en concertation avec la population pour une meilleure acceptabilité des projets.

Cette réflexion stratégique devrait aboutir à la **définition de secteurs**, que la commune estime **propices à l'installation de production d'énergie** renouvelable, quelle qu'en soit le type (biomasse, solaire, vent, géothermie,etc…).

Ces secteurs où la production d'énergie renouvelable serait la bienvenue pourraient être officialisés sous la forme de « **zones d'accélération** » .

Ces zones donnent un levier d'action pour orienter le développement des énergies renouvelables sur notre commune, selon notre ambition stratégique et selon les contraintes locales. Elles pourront porter sur toutes formes d'énergie : photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie….

Ce zonage donnera un signal positif à destination de ceux qui veulent développer des projets. D'autant que les projets qui s'implanteront dans les zones d'accélération pourront bénéficier :

- d'un **soutien politique** et donc d'un degré d'acceptabilité fort,
- d'**avantages financiers** mis en place par le Gouvernement qui permettront d'optimiser la rentabilité des projets.

Après avoir analysé cette loi APER, le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien à l'action de la Ministre de la transition énergétique Mme Agnès Pannier-Runacher, tout en soulignant que la région des hauts de France a atteint 200 % des objectifs fixés initialement, avec plus de 1000 éoliennes installées.

La Ville du Cateau-Cambrésis possède de nombreux **bâtiments remarquables classés** au titre des monuments historiques. Grâce à la présence de ce riche patrimoine protégé, que la ville tient à préserver, une délibération en date du 17 octobre 2014, permettait au Conseil Municipal de s'**opposer définitivement à l'implantation d'éoliennes** sur la commune du Cateau Cambrésis.

Par contre, la Ville du Cateau-Cambrésis propose toutefois de définir des pistes de développement des ENR, à savoir :

. **Espace photovoltaïque** situé sur les **3 hectares** au-dessus de l'usine TREMOIS (propriété de la CA2C), en poursuivant le développement de panneaux photovoltaïques sur la friche SIMONS dont l'avenir est en cours de discussion (accord EPF),

. Zone d'Activités des Quatre Vaux pour un **développement des ENR** qui serait porté par les futurs investisseurs sur le site,

. **Toutes toitures ou parkings publics,** propriétés de la ville, qui accepteraient techniquement la mise en place de structures photovoltaïques sous réserve de l'accord de l'ABF,

. Les espaces délaissés de la S.N.C.F le long des rails.

Il est demandé au conseil municipal de valider ce zonage étant entendu que celui-ci n'est pas exhaustif et que toutes modifications resteront possibles.

Vote : ***Unanimité***

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL PLUI

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), schéma de cohérence d'un territoire, est un document juridique qui traduit un projet de territoire en fonction des politiques nationales et locales, s'inscrivant dans les principes du développement durable.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, la piste d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été retenue comme orientation de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis.

Une réunion à ce sujet a eu lieu le 25 Septembre 2023, au terme de laquelle il a été convenu que les communes se positionneraient sur un éventuel transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité, dans le cadre de l'élaboration d'un PLUI.

Une fois les avis des communes réceptionnés, les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale (article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), à savoir « *les deux tiers des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population; ou la moitié des conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population* (article L 5211-5-CGCT II) *seront appliqués et détermineront la suite du dossier* ».

L'adoption du PLUI sera par ailleurs un élément de protection et facilitateur pour les petites communes rurales surtout dans le contexte de développement de la politique du ZAN (Zéro Artificialisation Naturelle).

Le Conseil Municipal valide la création d'un PLUI.

Vote : ***Unanimité***

BOUCLE CYCLO TOURISTIQUE «VÉLO BOCAGÈRE»

Dans le cadre de sa compétence promotion du tourisme et en collaboration avec l'Agence d'Attractivité du Cambrésis (ancien Office de Tourisme), la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis souhaite s'orienter vers le « slow tourisme » qui incite à un **voyage plus respectueux de l'environnement**. Pratiquer le slow tourisme, c'est choisir de voyager en prenant son temps, en redécouvrant la diversité des paysages mais aussi le patrimoine local, historique, culturel et gastronomique.

La Maison Forestière en plein cœur du Bois l'Evêque à Ors, l'art et la culture autour du Cateau-Cambrésis et du Musée Matisse ainsi que le ressourcement et la contemplation dans la vallée du Canal de la Sambre à l'Oise ont motivé la création d'une **boucle cyclo touristique d'environ 30 km** baptisée la « ***Vélo Bocagère*** ».

Le Département du Nord, déjà très impliqué dans la démarche aux côtés de la CA2C, est prêt à jalonner le circuit en y posant une **signalétique directionnelle adaptée**.

Dans le projet relatif à la boucle cyclo touristique de la « ***Vélo Bocagère*** », l'itinéraire traverse les communes suivantes : Le Pommereuil, Ors, Catillon-sur-Sambre, Rejet-de-Beaulieu, Bazuel et le Cateau-Cambrésis.

Conformément à la loi du 22 Juillet 1983 (article 56) et la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce en accord avec le Département.

Il est demandé au conseil municipal :

D'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

D'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

Vote : ***Unanimité***

I.P.N.S

La traditionnelle **cérémonie des vœux** du Maire à la population, se déroulant au Théâtre René Ledieu, aura lieu

Dimanche 14 Janvier 2024, accueil dès 10h45.

Tous les citoyens sont cordialement invités.

Un film rétrospectif, projeté sur écran géant, retracera les temps forts de l'année 2023.

Puis Monsieur le Maire dévoilera les grands projets pour 2024, en souhaitant ses meilleurs vœux, de santé et de réussite à la population catésienne.

Le pot de l'amitié ouvrira le temps des accolades et échanges chaleureux.

Espérons tous que la santé soit le gage de notre avenir. Prenez soin de vous.

Joyeux Noël et Bonne Année 2024 à toutes et à tous !

Bonne Année 2024 !